



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 31 janvier 2023

Présents : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, JACCAZ Jean-Paul, PRADEL Franck, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, DUNAND Carine, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphanie GRASSINI, Stéphane GRAFF

Absents : LEGOUX Philippe, Guislaine GACHET-PONNAZ, PERNOD Stéphanie

Pouvoirs : Guislaine GACHET-PONNAZ à Pierre BESSY, PERNOD Stéphanie à Yann JACCAZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Solange COOKE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITION du MAIRE

Chapitre administration – finances

- 1/ Restes à réaliser recettes 2022
- 2/ Convention médecine CDG 74
- 3/ Convention délégation organisation service navettes avec Conseil Régional
- 4/ Taux horaires interventions services techniques

Chapitre eau assainissement

- 5/ Restes à réaliser – recettes 2022
- 6/ Tarifs eau et assainissement

CHAPITRE ADMINISTRATION - FINANCES

1 – RESTES A REALISER RECETTES 2022

Madame Stéphanie GRASSINI rappelle à l'assemblée la nécessité d'assurer les engagements des recettes prévues sur l'exercice 2022, sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice, et propose de reporter les recettes d'investissements suivantes sur l'exercice 2023

- Recettes :

- Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2023
1321	Subventions d'investissements – Etat et établissements nationaux	134 525,00 €
	RESTAURATION SEUIL DU PONT DE L'ILE	134 525,00 €
1322	Subventions d'investissements – Régions	400 000,00 €
	PLAN D'EAU	400 000,00 €
1323	Subventions d'investissements – Département	724 775,11 €
	RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	18 236,15 €
	PLAN DE GESTION DE VERY	9 920,00 €
	CDAS 2020 – RTE DU NANT DU PRAZ	36 000,00 €
	PLAN D'EAU	573 530,58 €
	SENTIER DU PLAN DE L'ARE – Tranche N°3	6 373,38 €
	RESTAURATION SEUIL DU PONT DE L'ILE	80 715,00 €
13258	Subventions d'investissements – Autres Groupements	64 025,00 €
	SYANE – ROUTE DES ESSERTETS – GER 2020	8 440,00 €
	SYANE – ECLAIRAGE TIRECORDE	19 267,00 €
	SYANE – CHEMIN DE LA GELINOTTE 2021	14 675,00 €
	SYANE – ROUTE DU MARAIS - GER 2021	21 643,00 €
	TOTAL	1 323 325,11 €

Approuvé à l'unanimité

2 – CONVENTION MEDECINE CDG 74

Le Maire, Yann JACCAZ, demande d'approuver la reconduction de la Convention concernant la médecine du travail, auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Approuvé à l'unanimité

3 – CONVENTION DELEGATION ORGANISATION SERVICES NAVETTES AVEC LE CONSEIL GENERAL

Étant donné que la compétence « Transports » est une compétence régionale, le Maire Yann JACCAZ propose de signer une convention avec le Conseil Régional, afin qu'il nous autorise à poursuivre notre service de navettes en direct.

Il précise que le service va se développer l'été avec le lac. Il doit rencontrer prochainement la société Borini, afin d'étudier des rotations régulières, qui devraient couvrir l'ensemble de la commune.

Approuvé à l'unanimité

4 – TAUX HORAIRE INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES

Le Maire, Yann JACCAZ demande d'approuver la revalorisation du coût horaire facturé aux particuliers si les services techniques doivent intervenir chez eux. Le tarif n'a pas augmenté depuis 2012 et n'est plus en phase avec celui des communes environnantes. Il est rarement utilisé, car nous intervenons généralement pour des urgences et souvent pour le service de l'eau.

- Personnels techniques de catégorie C : 50 €/heure par personne,
- Personnels administratifs de catégorie C : 50 €/heure par personne,
- Tracto-pelle : 110€ HT/h
- HOLDER : 110€HT/H
- UNIMOG : 110€HT/H

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE EAU ET ASSAINISSEMENT

5 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Pierre BESSY propose de valider une augmentation des droits fixes pour les deux services d'eau et d'assainissement.

D'une part, le SIVU (qui gère la station d'épuration) augmente sa contribution de 9 centimes. D'autre part, pour ce qui est de la mairie, la commission Eau propose de modifier le tarif de l'eau car il est bas et cela pénalise la collectivité vis à vis des demandes de subventions. En effet, si les collectivités pratiquent un tarif de l'eau en dessous de 1,5€/m³, elles sont considérées comme n'ayant pas besoin d'aides. Un critère discutable puisque, à Praz, le coût de l'eau compense un prix de l'assainissement élevé.

Guillaume GAUDUEL, agent en charge du service de l'eau, a donc travaillé sur plusieurs stratégies.

La solution retenue est celle qui permettrait d'atteindre notre objectif de prix de l'eau potable sans trop impacter le consommateur.

Cette solution passe par une baisse de notre part communale « assainissement » et une hausse d'autant (11 centimes) sur le m³ d'eau potable. Une légère hausse des frais fixes (abonnements) est également proposée, car les charges du service augmentent.

Ainsi, le prix au m³ atteint un tarif qui nous rend éligibles aux aides et le tarif global (SIVU compris) pour un foyer de 4 personnes (moyenne utilisée nationalement pour une consommation de 120 m³ par an) génère une augmentation de 4,31%, soit moins que l'inflation.

Les subventions obtenues feront baisser le coût global du service et pourraient permettre de geler le prix de l'eau pour plusieurs années et donc de lisser cette augmentation 2023, jusqu'au transfert de compétence du service à la CCPMB selon Pierre BESSY.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

JUMELAGE PRAZ ROSCOFF

Les Roscovites auraient dû venir fin de semaine dernière dans le cadre du voyage annuel, mais ils ont dû annuler leur déplacement car prévu en train, en raison des grèves annoncées.

Les enfants de Roscoff ont, quant à eux, pu venir la semaine dernière en classe de neige, et ont profité de la neige et du soleil. Le Maire, Yann JACCAZ remercie le Comité de Jumelage pour le goûter organisé pour les enfants.

SNOW FOR REFUGEES

La date a été décalée du 11 au 16 mars, en raison de l'impossibilité de trouver des bus disponibles le week-end.

COUPE DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est prévue le 12 mars, en espérant qu'il n'y ait pas de changement, car le calendrier des courses des enfants ne cesse d'évoluer afin de reprogrammer des épreuves de ski annulées en début de saison.

ECLAIRAGE PUBLIC

Stéphane GRAFF demande où en est la reprogrammation de l'éclairage public la nuit suite à la décision des élus de couper la quasi-totalité des éclairages après une certaine heure. Yann JACCAZ précise que, suite à la visite du 17 janvier avec le SYANE, il a été conseillé à la mairie de se renseigner sur la jurisprudence concernant la responsabilité juridique de la commune, en cas d'accident, principalement sur la RD1212.

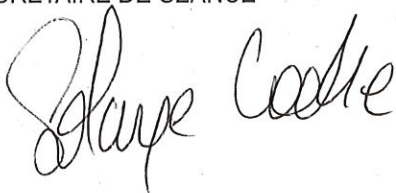
Solange COOKE précise que, lors, de la visite, il a été rappelé que beaucoup de points lumineux ont été changés il n'y a pas si longtemps en Led et qu'ils ne sont pas énergivores. Le coût pour les démonter doit être pris en compte, car il sera relativement élevé.

Pierre BESSY insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement de questions d'économies financières, mais de réduire la pollution lumineuse et d'agir pour réduire les consommations d'énergie.

Fin de séance à 18h55

Solange COOKE

SECRETAIRE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 02/02/2023 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

